

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

22 JUN 2017

N° 2017-07-03

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 46

Exprimées par pouvoirs : 105

Total (mini 127) : 151

Quorum atteint

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

(porteur de 6 voix)

Anne-Sophie RIGAULT

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

34 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valery LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Actions DREAL 2017 – Sollicitation des crédits en vue d'actions relatives à l'évaluation de la Charte du Parc et au déploiement d'éco-compteurs

La Présidente expose :

Dans le cadre de la convention de partenariat entre le Parc et l'Etat, le Syndicat mixte peut bénéficier de 20 000 € de financements complémentaires de l'Etat pour des opérations environnementales innovantes ou relatives à l'observation de l'évolution du territoire ou encore à l'évaluation de la Charte du Parc.

Il est prévu dans la Charte du Parc (mesure I.1.1) de mettre en place un observatoire de l'évolution des milieux naturels, des paysages et des surfaces agraires.

La mise en place de l'observatoire a fait l'objet, en partenariat avec le Parc, d'une thèse universitaire en écologie à l'université d'Aix Marseille (laboratoires de recherche IRSTEA et IMBE (UMR CNRS / IRD – Université Aix-Marseille), intitulée « Apport de l'observation socio-environnementale pour une approche globale des enjeux de la biodiversité dans l'aménagement du territoire ». Cette thèse, qui devrait être soutenue en 2018 au plus tard, a permis de déterminer les fondements de l'observatoire et ses produits dérivés dans une vision intégrative socio-environnementale. Sur la base de ce travail, il est proposé de finaliser cette démarche en mettant en œuvre l'outil sur le territoire de façon opérationnelle. Cette opération bénéficie du soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 9 000 €.

Par ailleurs, le Parc a entrepris d'équiper en éco-compteurs des sites, espaces et itinéraires de pratiques d'activités de pleine nature présentant des enjeux environnementaux liés à leur fréquentation. Le déploiement et le suivi des mesures de ces éco-compteurs par le Parc permettrait de disposer d'un bon système d'évaluation de la fréquentation et ce dès les premières années de la Charte du Parc.

Dans ce cadre il est proposé de solliciter le concours de la DREAL pour compléter le dispositif initié sur les sites suivants :

- * Plateau du Caire, parking des vautours (zone N2000) – randonnée pédestre
- * Les Gorges du Léoux (zone N2000) – randonnée aquatique et baignade - canyoning
- * Site de la montagne de Chabre (Zone écologique prioritaire au plan de Parc) – Départ Vol libre, VTT et vélo route

La Présidente propose de solliciter la DREAL Auvergne Rhône-Alpes pour le financement des deux projets selon les plans de financement ci-dessous :

OBSERVATOIRE (FONCTIONNEMENT)

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Animation expertise - Salaires et charges (dont recrutement thésarde en CDD)	17 500 €	ETAT - DREAL 40%	9 000 €
Impressions, communication, séminaire, frais généraux, frais de mission	5 000 €	Région PACA 40%	9 000 €
		Autofinancement	4 500 €
Total	22 500 €	Total	22 500 €

ECO-COMPTEURS (INVESTISSEMENT)

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition et pose d'éco-compteurs	13 750 €	ETAT - DREAL	11 000 €
		Autofinancement	2 750 €
Total	13 750 €	Total	13 750 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ